



les coteaux
bordelais
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2022-378

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2022

Conseillers en exercice	29	Pour	27
Conseillers présents	21	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	6		
Suffrages exprimés	27		
Date de convocation	V/XII/2022	L'an 2022, le 14 décembre à 18h30, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis salle Le Carré des Forges à Fargues Saint-Hilaire, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Date d'affichage	VI/XII/2022		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Bertrand GAUTIER**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses		Florence ALLAIS
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac		Marie-Jeanne SOKOLOVITCH
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan		Alain BARGUE
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf	X	
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux		Isabelle PASSICOS
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses		Annie MUREAU LEBRET
Loïc VIDAL	Pompignac		Excusé

Affiché, le

20 DEC. 2022

N° 2022-378

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales

Rapport de synthèse :

Rapporteur : Christian SOUBIE

Le conseil communautaire doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion. Les membres du Conseil communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2022 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 15 décembre 2022

Christian SOUBIE

Bertrand GAUTIER

Signé par : Christian Soubie
Date : 16/12/2022
Qualité : Parapheur Président Coteaux Bordelais

Signé par : Bertrand Gautier
Date : 16/12/2022
Qualité : Parapheur Cdc Les coteaux Bordelais -
Secrétaire de séance

Président de la communauté de communes « Les
Coteaux Bordelais

Le secrétaire de séance

Bordereau de signature

Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2022



Signataire	Date	Annotation
Webservices CC Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais ws</i>	15/12/2022	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS Coteaux Bordelais</i>	15/12/2022	
Bertrand Gautier, <i>Parapheur Cdc Les coteaux Bordelais - Secrétaire de séance</i>	16/12/2022	  Certificat au nom de <u>Bertrand GAUTIER</u> (MAIRE, MAIRIE DE FARGUES SAINT HILAIRE), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 03 juin 2020 à 14:19 au 03 juin 2023 à 14:19.
Christian Soubie, <i>Parapheur Président Coteaux Bordelais</i>	16/12/2022	  Certificat au nom de <u>Christian SOUBIE</u> (Maire, COMMUNE DE TRESSES), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 14 avr. 2021 à 11:06 au 14 avr. 2024 à 11:06.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais WS</i>		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DELIBERATIONS

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 9 NOVEMBRE 2022**

L'an 2022, le 9 novembre à 19h, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis à Croignon sous la présidence de Christian SOUBIE

Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Jeremy ECALE	Sallebœuf	X	
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf		
Catherine LAGEYRE	Tresses		Annie MUREAU-LEBRET
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président remercie le maire de Croignon d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune.

Le conseil communautaire désigne Patrick BONNIER en tant que secrétaire de séance.

Le Président indique que le Bureau a été sollicité par les animateurs de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de l'Entre-Deux-Mers afin de présenter ses missions et les éventuels partenariats avec les collectivités locales.

Le Docteur Julie Mackelbert, coprésidente et M. Thierry Demons, cotrésorier, sont invités à prendre la parole. Ils présentent un diaporama qui est joint au compte rendu.

Le Président les remercie de cette présentation et invite les conseillers communautaires à intervenir.

Hélène Le Roux souhaite savoir si l'adhésion à la CPTS est réservée aux nouveaux médecins. Julie Mackelbert précise que la CPTS a vocation à fédérer l'ensemble des soignants volontaires. La CPTS est plutôt un guichet unique pour faciliter l'accès aux soins.

Bertrand Gautier demande si la CPTS a pour mission de faciliter l'installation dans les zones blanches. Julie Mackelbert indique que ce n'est pas une mission spécifique mais que la CPTS y contribue en favorisant la mise en réseau des acteurs.

Axelle Balguerie souligne qu'en proximité de la Métropole, les habitants ont plutôt tendance à solliciter SOS Médecins. Thierry Demons qu'il y a un avantage à solliciter le « 15 » en tant que régulateur et en absence d'urgence vital le « 15 » orientera le patient vers la plate-forme de la CPTS pour identifier le médecin volontaire pour assurer la prise en charge. Thierry Demons confirme que dans les zones moins tendues, les soignants ne ressentent pas le besoin de s'entraider. De fait, il y a moins de médecins adhérant à la CPTS sur les Coteaux Bordelais.

Florence Allais demande si le dispositif CPTS est un dispositif national. Thierry Demons le confirme mais précise que la réussite est d'abord une volonté des acteurs de terrains et que le rythme de mise en place n'est pas le même

partout. Elle souhaite également avoir des précisions sur le rôle de la CPTS dans la prise en charge des patients à domicile. Julie Mackelbert indique que la CPTS pourra orienter les personnes vers les dispositifs existants et les personnes ressources. La CPTS joue un rôle central de guichet unique d'accès aux soins.

Jérémy Ecale rappelle qu'une 10^{ème} année d'étude des médecins est prévue sur des zones en déficit et s'interroge sur le rôle de la CPTS dans ce dispositif. Julie Mackelbert indique qu'il y a un accord entre la CPAM, l'ARS et les CPTS pour identifier les fragilités de l'accès aux soins et que ce travail permet à l'ARS et la CPAM d'établir les zonages prioritaires.

Julie Mackelbert souligne le partenariat indispensable avec les collectivités territoriales pour permettre un fonctionnement optimal de la CPTS. Il est ainsi possible pour les collectivités et leurs CCAS ou CIAS d'être membre de la CPTS.

Le Président invite à étudier cette piste et remercie les intervenants pour leurs actions de proximité.

Ordre du jour :

Le Président précise qu'il ne participera ni aux débats ni au vote du point n° 16 relatif à la motion en soutien à la viticulture. Il indique qu'un autre conseiller n'a signalé une éventuelle situation de conflits d'intérêt.

1	Délibération portant installation de Monsieur Jérémy ÉCALE en qualité de conseiller communautaire Le Président fait part de la démission de M Carlos Ferreira da Silva de ses fonctions de conseiller communautaire. Il doit être remplacé par le premier élu de même sexe dans le cadre de la liste des conseillers communautaires de la commune de Salleboeuf ; à savoir M. Jérémy Ecale. Le Président procède à l'installation de Jérémy Ecale. Le conseil communautaire en prend acte.
2	Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022 Le Président invite les conseillers à faire part de leur remarque sur le projet de procès-verbal transmis avec la convocation. En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
3	Délibération portant présentation de divers rapports d'activités Le Président rappelle que les conseillers communautaires ont eu à disposition en même temps que leur convocation des rapports relatifs à l'activité 2021 d'Entre Deux Mers tourisme, de la Mission locale, du Syndicat du BV du Gua, du syndicat de BV pian Pimpine, du Syndicat mixte entre deux rivières, du SEMOCTOM, du Pôle territorial, du SPANC de la Région de Bonnetan, du SYSDAU, de l'EPF et de Gironde Numérique. Le Président indique ne pas avoir reçu de remarques ou de demandes de précisions. Le Président invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Le Conseil communautaire prend acte de la présentation des rapports.
4	Délibération relative à l'inscription au PDIPR d'itinéraires de randonnée départementaux Le Président invite Thierry Genetay, Vice-Président à présenter le projet de délibération. Thierry Genetay fait part de la création d'un chemin culturel et patrimonial, le « chemin d'Amadour » qui va parcourir 4 départements de Soulac à Rocamadour . ce chemin sera directement géré par le Département. Il s'inscrit dans le PDIPR tout en se distinguant du schéma communautaire, lui-même inscrit dans le PDIPR. Le Chemin d'Amadour emprunte un court linéaire sur la commune de Carignan de Bordeaux. L'inscription est donc soumise à l'approbation du conseil communautaire. Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la délibération présentée.

5	Délibération portant participation à la création d'une filière biomasse en Entre-deux-Mers Le Président invite Patrick Bonnier, Vice-Président à présenter le projet de délibération. Patrick Bonnier fait part de la réflexion largement amorcée sous l'impulsion du SEMOCTOM et du PETR en vue de la création du filière biomasse locale. Les études préalables ont identifié un potentiel de matière première disponible. Plusieurs collectivités (mairies ou EPCI) ont fait part d'un intérêt potentiel pour une filière d'approvisionnement et de maintenance – exploitation des réseaux et chaudières. Avant de s'engager plus loin, il est proposé aux collectivités potentiellement intéressées d'adopter une délibération de principe. Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Gérard Sébie souhaite avoir des précisions sur le calendrier. Patrick Bonnier et Alain Bague précisent que le SEMOCTOM est en train de finaliser la phase initiale d'étude. Axelle Balguerrie souhaite savoir quelle commission suivra ce projet. Patrick Bonnier indique qu'il y aura probablement un groupe de travail à mettre en place avec les élus intéressés. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la délibération présentée.
6	Délibération portant mise en place d'un groupement de commande entre la communauté de communes et des communes membres pour les travaux « voirie investissement 2023 » Le Président invite Alain Bague, Vice-Président à présenter le projet de délibération. Alain Bague rappelle que ce groupement de commande est désormais ancien et bien rodé. Il rappelle que les communes volontaires doivent délibérer. Il précise que chaque membre du groupement doit valider ses besoins précis à intégrer au dossier de consultations des entreprises avant le 31 décembre et que les tranches conditionnelles ne doivent pas dépasser le tiers de la tranche ferme. Alain Bague rappelle que chaque membre devra obligatoirement signer l'acte d'engagement avec le titulaire du marché collectivement retenu par l'instance d'animation du groupement dans laquelle il représentera la Communauté de communes. Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Axelle Balguerrie regrette que la commission voirie ne se réunisse pas plus souvent. Alain Bague rappelle que chaque commune désigne son représentant dans l'instance d'animation du groupement de commande. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la délibération présentée (abstention : Axelle Balguerrie).
7	Délibération portant adhésion au CEREMA Le Président invite Bertrand Gautier, Vice-Président à présenter le projet de délibération. Bertrand Gautier indique que le CEREMA peut apporter une ingénierie aux collectivités locales et qu'en adhérant au CEREMA, la Communauté de communes pourra le missionner en quasi-régie. Le montant de l'adhésion est fixée à 0.05€ par habitant (et un abattement de 50% sera appliqué en 2023). Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Florence Allais regrette que la Communauté de communes propose d'être représentée par Bertrand Gautier. Elle estime que Bertrand Gautier ne fait pas vivre les commissions qu'il préside et qu'il ne fait pas de retour aux élus. Elle indique qu'elle aurait préféré que la Communauté de communes soit représentée par un élu plus impliqué. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la délibération présentée.

8	Délibération portant adhésion au dispositif de médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la fonction publique mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDG 33) Le Président invite Christophe Viandon à présenter le projet de délibération. Christophe Viandon souligne que le Législateur entend faciliter le règlement de certains litiges entre employeurs et agents publics par le recours à la médiation préalable. Le CDG propose d'être le tiers de confiance permettant la mise en œuvre de la médiation. Christophe Viandon propose que la Communauté de communes adhère à ce dispositif. Le Président remercie le rapporteur qui en tant que conseiller départemental en charge des ressources humaines a une connaissance fine de ces questions. Le Président invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Alain Bargue souhaite connaître le coût de cette prestation. Christophe Viandon précise que le CDG facture un forfait (prise en charge du dossier et 2h d'intervention à 150€ puis 50€ de l'heure supplémentaire). Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la délibération présentée.
9	Délibération portant Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde Le Président invite Christophe Viandon à présenter le projet de délibération. Christophe Viandon rappelle que l'employeur public est tenu de prendre les dispositions nécessaires pour éviter l'altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail. Il indique que le CDG propose un service de médecine professionnelle et préventive. Il est proposé que la Communauté de communes adhère à ce dispositif. Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la délibération présentée.
10	Délibération portant approbation de la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises Le Président invite Bertrand Gautier, Vice-Président à présenter le projet de délibération. Bertrand Gautier indique que le Conseil régional vient d'adopter un nouveau SRDEII. Chaque Communauté de communes établit une convention avec la Région pour faciliter la mise en œuvre du schéma sur son territoire. La précédente convention a pris fin au 1^{er} juillet 2022. La Région a proposé de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 afin de disposer de temps pour discuter des termes de la prochaine convention. Bertrand Gautier rappelle que le 5 juillet, le Conseil communautaire a approuvé un avenant relatif à cette prolongation. Or, la convention initiale a pris fin le 1^{er} juillet, il n'est donc pas juridiquement possible de procéder par avenant. Il est donc nécessaire d'adopter une convention temporaire qui reprend exactement les termes de la convention initiale. Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Hélène le Roux souhaite connaître les actions que la convention a permis jusque-là sur la Communauté de communes. Il est fait état du soutien à l'action de développement écotouristique portée par Entre Deux Mers Tourisme ou les dispositif d'accompagnement des entreprises avec le PETR. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la délibération présentée.

11	Délibération portant sur la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'allocations familiales Le Président invite Nathalie Maviel , Vice-Présidente à présenter le projet de délibération. Nathalie Maviel rappelle le processus engagé. Elle indique que la CAF initie un nouveau dispositif contractuel plus stratégique et plus large que l'ancien contrat enfance jeunesse. En effet, il met en œuvre un large pan du projet social de territoire en direction des familles autour de 5 axes prioritaires qui se déclinent en fiches actions précises. Nathalie Maviel souligne que ce contrat permet de dégager des cofinancements renforcés de la CAF avec un bonus de territoire Nathalie Maviel rappelle que l'élaboration du contrat a fait l'objet d'une phase importante de concertation et de participation des citoyens et des partenaires avec un Copil (4 Vice-Présidents, CAF ...) sous son impulsion et animé par Cécile THOMAS La CTG se structure autour de 5 axes prioritaires et 85 actions : - Structurer une offre de services « petite enfance, enfance et jeunesse » accessible et adaptée aux besoins des familles - Développer des dispositifs et la mise en réseau local pour favoriser l'accompagnement à la parentalité - Soutenir la jeunesse du territoire comme ressource pour la vie locale - Promouvoir l'initiative citoyenne, favoriser l'accueil, la vie sociale et la solidarité sur le territoire - Concourir au développement d'un cadre de vie de qualité et optimiser l'accessibilité des équipements et services pour tous sur le territoire Nathalie Maviel met en avant que la mise en œuvre de la CTG (et donc des fiches actions présentées) va imposer une gouvernance partagée avec la CAF et les partenaires autour de comités techniques animés par l'agent de coopération CTG cofinancé par la CAF (Cécile THOMAS) et d'un comité de pilotage politique porté par Nathalie MAVIEL. Marie-Jeanne Sokolovitch précise que le Projet social de territoire induit aussi des projets qui ne s'inscrivent pas dans la CTG et qui relèvent pour l'essentiel du CIAS. Elle précise que le CIAS est en cours d'élaboration des fiches actions correspondantes (identification des besoins, des moyens à mobiliser, des co-financements possibles et des indicateurs à retenir). Marie-Jeanne Sokolovitch indique également que certaines thématiques peuvent à la fois relever de la CTG et du CIAS et qu'il faudra une coordination exemplaire entre tous les acteurs. Le Président remercie la rapporteure, ainsi que Marie-Jeanne Sokolovitch. Le Président félicite l'ensemble des acteurs (élus, agents et partenaires) pour leur forte implication dans l'élaboration de la CTG et ne doute pas de la motivation à continuer la mobilisation avec un soutien financier accru de la CAF. Le Président invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Patrick Bonnier tient à préciser que la CAF nous félicite pour le travail très qualitatif et très ambitieux de cette CTG autour de ses 85 actions. Pour assurer la réussite de cette ambition, la CAF va renforcer son aide pour doter la Communauté de communes en ressources humaines nécessaires. Axelle Balguerie souhaite avoir des précisions sur le projet de pôle éducatif autour de la Séguinie. Nathalie Maviel propose d'aborder cette question en commission. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la délibération présentée.
12	Délibération portant création au tableau des effectifs de 2 postes d'adjoints d'animation et 1 poste d'animateur à temps complet, emplois permanents Le Président invite Nathalie Maviel, Vice-Présidente à présenter le projet de délibération.

	Nathalie Maviel souligne que dans le cadre de la CTG et du bonus de territoire, la CAF assure le cofinancement de 2 nouveaux postes autour de la parentalité en complément de l'animation du Relais Petite enfance et en charge de la coopération pour la mise en œuvre de la CTG. La fiche de l'actuel poste de coordonnateur enfance-jeunesse devra être revue en conséquence, sans que la participation de la CAF ne soit remise en cause. Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la délibération présentée.
13	Délibération portant reversement obligatoire de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » Le Président invite Christophe Viandon à présenter le projet de délibération. Christophe Viandon indique que le Législateur rend désormais obligatoire le reversement d'une partie de la taxe aux EPCI, jusque-là facultatif. Christophe Viandon précise que le taux de réversion doit prendre en compte les charges d'aménagements de la Communauté de communes. Christophe Viandon souligne que les équipements de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » sont globalement rénovés ou restructurés et qu'ils ne présentent pas une charge prépondérante dans le budget communautaire. Il indique que le Bureau propose de fixer à compter de 2022 le taux de réversion à 0,5% et d'établir une clause de revoyure lorsque des équipements structurants devront être à nouveau portés par la Communauté de communes. Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Axelle Balguerie note que ce pourcentage doit probablement être le minimum possible. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la délibération présentée.
14	Délibération portant fixation du montant attendu de Taxe d'Aménagement en 2022 et décision modificative n° 1 Le Président invite Christophe Viandon à présenter le projet de délibération. Christophe Viandon précise que le nouveau produit de la taxe d'aménagement doit être inscrit au budget 2022 tant des communes que de la Communauté de communes. Il est donc nécessaire d'opérer par une DM au budget 2022. Christophe Viandon indique que par comparaison de produits perçus les années précédentes par les communes, le produit attendu a été estimé à 6 000 € (équilibre avec inscription de 6 000 € en dépenses au programme d'aménagement voirie). Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la délibération présentée.
15	Délibération portant débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023 Le Président rappelle que l'ensemble des conseillers communautaires mais aussi des conseillers municipaux ont reçu au préalable le rapport d'orientations budgétaires. Le Président présente les orientations budgétaires 2023 de la Communauté de communes en s'appuyant sur un diaporama. Le Président fait d'abord un focus sur le contexte national préoccupant (flambée des coûts de l'énergie, ralentissement de la croissance ...) et précise que les dispositifs de compensation évoqués par l'Etat restent encore très flous. Le Président rappelle les évolutions récentes et incessantes de la structuration de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et désormais suppression de la CVAB).

Le Président précise que la Communauté de communes reçoit en compensation de ces 2 suppressions une part des recettes de TVA, par essence fluctuantes et sur lesquelles, par définition, la Communauté de communes n'a aucune prise.

Le Président fait ensuite un point sur le niveau d'exécution du budget 2021. Il souligne à nouveau le très bon niveau d'exécution des prévisions budgétaires en fonctionnement.

Il présente les tableaux de répartition des impôts ménages et entreprises par commune.

Le Président présente enfin les orientations du budget 2023 qui en fonctionnement reprendra les grandes lignes du budget 2021.

Il indique que le chapitre 011, 012 et le chapitre 65 connaîtront des évolutions pour prendre en compte la mise en route de la CTG. Le chapitre 011 et le chapitre 65 devront prendre en compte les évolutions du coût de l'énergie.

Concernant les recettes de fonctionnement, le Président indique que les dotations de l'Etat devraient être stables et que les aides de la CAF vont évoluer avec la prise en compte du bonus de territoire dans le cadre de la CTG.

Les recettes fiscales de plus en plus marginales dans le budget de la Communauté de communes devraient connaître une croissance du simple fait de la revalorisation légale des bases. Les compensations de l'Etat pour la suppression de la TH et de la CVAE évolueront au rythme d'évolution de la consommation. Le Président souligne l'importance de renforcer l'installation des entreprises pour permettre à la collectivité d'augmenter les bases de fiscalité et donc les recettes pour financer les projets au service du territoire.

Concernant les investissements, le Président présente les projets sur les bâtiments communautaires (lancement de la maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du CLSH à Tresses, extension-rénovation du siège de la Communauté de communes). Il indique que les travaux sur les chemins du PDIPR seront réalisés en 2023, et qu'une partie du Domaine de la Frayse devrait pouvoir être classée en Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Le Président souligne que la Communauté de communes a pratiquement achevé la remise en état et en sécurité du réseau routier.

Le Président indique que la Communauté de communes accompagnée de son AMO et de son maître d'œuvre a engagé des échanges très concrets avec les communes pour valider les travaux à engager sur les voies communautaires pour la réalisation de la partie lui incombant du schéma vélo. Dès l'ensemble des validations par les maires acquises, il sera possible de lancer les travaux.

En parallèle plusieurs communes vont engager de travaux en 2023.

De plus, la Communauté de communes travaille en concertation avec la Région, le Département et Bordeaux Métropole pour renforcer et faciliter la mobilité (lignes de bus, aires multimodales, aménagements divers ...)

Le Président précise que le Bureau a proposé à Christophe Colinet de seconder Alain Bargue pour donner corps à la réalisation du schéma global et il le remercie d'avoir accepté.

Le Président invite les conseillers à engager le débat

Le Conseil communautaire prend acte que le débat d'orientations budgétaires a bien eu lieu sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires communiqué avec la convocation.

16 **Délibération portant motion de soutien à la viticulture**

Patrick Bonnier présente le projet de délibération.

Patrick Bonnier précise que le Président ne participera ni aux débats, ni au vote et qu'il avait adopté la même attitude lors de la réunion du Bureau communautaire.

Patrick Bonnier indique que les acteurs de la filière proposent un texte de motion et en donne lecture.

Les conseillers communautaires sont invités à engager la discussion.

Hélène Le Roux souhaite connaître le périmètre de sollicitation des élus. Il est précisé que les EPCI et les communes de Gironde ont été sollicités.

Axelle Balguerrie s'étonne qu'il soit proposé une telle motion. Elle indique par exemple que l'opération « mois sans tabac » n'empêche pas les gens d'aller chez le buraliste. Elle précise qu'elle n'a rien contre les viticulteurs, mais qu'il faut admettre qu'il y a trop de vignes en Gironde et qu'il faut plutôt s'intéresser à l'agriculture alimentaire, au maraîchage et à l'élevage.

	Nathalie Maviel rappelle le contexte très difficile des viticulteurs après la Covid, la grêle, le gel ... Elle souligne qu'aujourd'hui de nombreux viticulteurs, notamment dans l'Entre Deux Mers, ne peuvent plus vivre de leur travail. L'institutionnalisation du « Dry January » est vécu comme un coup de plus contre ces familles en difficulté. Marie-Jeanne Sokolovitch indique que le conseil municipal de Camarsac n'a pas souhaité soutenir cette motion. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à la majorité absolue des suffrages exprimés d'approuver la délibération présentée (1 Contre : Axelle Balguerie ; 6 abstentions : Hélène Le Roux, Céline Deligny Estover, Isabelle Passicos, Florence Allais, Hervé Cazenabe et Marie-Jeanne Sokolovitch).
17	Relevé des décisions de juin à octobre 2022 Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil communautaire. Le conseil en prend acte.

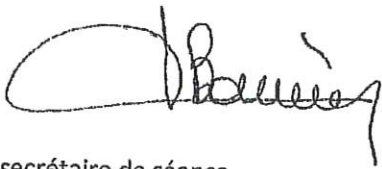
Le Président communique le calendrier prévisionnel des prochaines séances du conseil communautaire : mercredi 14 décembre 2022 ; mardi 4 avril 2023 ; mercredi 5 juillet 2023 ; jeudi 2 novembre 2023 et mercredi 6 décembre 2023

Maryse Aubin fait un point sur la saison culturelle qui s'achève. Elle indique que l'ensemble des acteurs et le public se félicitent de l'excellence de la programmation. L'ensemble des concerts a été très qualitatif. Ils ont tous globalement trouvé leur public.

Elle souhaite revenir sur le spectacle de rap qui vient d'avoir lieu. Le public présent et les médias ont loué la qualité de la prestation. Pourtant le public cible n'a pas été au rendez-vous, ni d'ailleurs les élus qui avaient manifesté leur regret qu'il n'y ait pas de programme spécifique pour les adolescents et les jeunes adultes.

Maryse Aubin précise que la commission finalise la programmation 2023 en prenant en compte le plus possible la diversité des publics

La séance est levée à 21h

Christian SOUBIE   Président de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais »	Patrick BONNIER  Le secrétaire de séance
---	--